

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser
au
Monite
belge

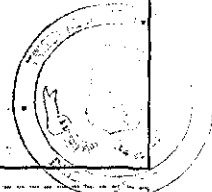


23147467

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

- 9 NOV. 2023

Le greffier



N° d'entreprise : **0737 720 137**

Nom

(en entier) : **XaliX Technical & Rental Solutions**

(en abrégé) : **XaliX**

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Grand'Rue(SART) 140 à 4845 Jalhay**

Objet de l'acte : Nomination

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE DU 27/09/2023

1. Désignation d'un dirigeant de seconde catégorie et détermination de ses pouvoirs

L'administrateur unique confirme avoir désigné en date du 1er avril 2023, pour une durée indéterminée, sans préjudice de la faculté de résiliation anticipée laissée dans la convention visée à la deuxième résolution, Monsieur Lionel SERWIER, domicilié à Rue Haut Husquet 28, 4800 Petit Rechain et inscrit au registre national sous le numéro 83.03.05-235.21 en qualité de dirigeant de la seconde catégorie, conformément aux dispositions de l'article 32, al. 1er, 2° du Code des impôts sur les revenus.

Monsieur Lionel SERWIER exerce, à ce titre, une activité dirigeante au niveau de la de la gestion quotidienne de la Société notamment au niveau commercial et administratif.

Il accomplit, dans ce domaine, tous les actes qui sont commandés par les besoins de la vie quotidienne de la Société ainsi que les actes qui ne justifient pas que le l'organe d'administration intervienne lui-même.

Monsieur Lionel SERWIER bénéficie, à ce titre, d'une délégation de pouvoirs révocable en tout temps et sans préavis ni indemnité par l'organe d'administration.

Monsieur Lionel SERWIER peut engager la Société sous sa signature pour toutes décisions ou tout acte de gestion quotidienne se rapportant à des opérations courantes portant sur moins de 10.000 €. Le montant de 10.000 € s'entend comme la limite financière d'une opération ponctuelle ou comme le cumul dans le temps des sommes engagées pour une opération dont les effets se poursuivent dans le temps.

Pour la Société,
Laurent SCHEVENELS
Mandataire

Déposé en même temps:

Copie certifiée conforme à l'original du PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE DU 27/09/2023

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/11/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).